

(www.ola.org)

Plan d'accessibilité 2020-2023

L'honorable Ted Arnott, président de l'Assemblée législative

ISSN 1710-5625

Mot du président

Comme toute autre organisation du secteur public ou parapublic de la province, l'Assemblée législative de l'Ontario est légalement tenue de se doter d'un plan pluriannuel d'accessibilité et de le publier.

L'Assemblée est toujours engagée à améliorer l'accessibilité en repérant, en éliminant et en prévenant les obstacles pour les personnes qui viennent ou travaillent dans nos édifices, qui participent aux réunions de nos comités à l'extérieur, utilisent nos sites Web, écoutent en continu ou visionnent nos travaux télévisés, utilisent nos publications, ou interagissent avec nous en personne, en ligne ou au téléphone.

Je suis très reconnaissant envers notre personnel pour le travail accompli jusqu'à maintenant, et nous comptons bien continuer de miser sur ses réussites et de chercher des moyens de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées qui entrent en contact avec l'Assemblée, qu'elles soient des employées ou employés, des membres du grand public ou des députées ou députés.

Si vous avez des commentaires à faire ou des préoccupations à signaler, veuillez nous écrire à accessibility@ola.org

([www.ola.orgmailto:accessibility@ola.org](mailto:accessibility@ola.org)).

Meilleures salutations,

L'honorable Ted Arnott

Président de l'Assemblée législative

La LAPHO à l'Assemblée législative

L'Assemblée a redoublé d'efforts pour voir à ce que ses travaux et le matériel produit soient accessibles aux personnes qui viennent ou travaillent dans ses édifices, qui participent aux réunions de ses comités à l'extérieur, utilisent ses sites Web, écoutent en continu ou visionnent ses travaux télévisés, utilisent ses publications, ou interagissent avec elle en personne, en ligne ou au téléphone.

Notre stratégie consiste à intégrer dès le départ l'accessibilité dans nos produits, nos publications et nos services. Cette intégration peut se faire à la conception de travaux de rénovation ou de modernisation de nos édifices, à l'étape de création de nouveaux produits d'information ou d'applications d'affaires, ou dans la réflexion sur les moyens d'accueillir le mieux possible les visiteuses et visiteurs de nos édifices, et de faire connaître les activités et l'histoire passionnantes de l'Assemblée.

Beaucoup des projets que nous avons réalisés ces dernières années exigent toujours un travail régulier, notamment pour ce qui est de s'assurer que nos édifices et nos installations, nos renseignements, nos sites Web et notre service à la clientèle suivent l'évolution des besoins des personnes ayant un handicap.

Exemples de nos réussites :

-

Ces deux dernières années, de nouvelles ressources internes et externes ont été créées et développées avec l'accessibilité au nombre des priorités : un site Web public, un site intranet pour le personnel, un système de réservation en ligne pour les visites des édifices, un portail d'offres d'emplois pour les chercheuses et chercheurs d'emploi et une boutique de cadeaux en ligne.

-

Lorsque nos comités se déplacent à travers la province pour consulter la population, nous veillons à ce que nos séances de consultation répondent aux besoins de l'ensemble des participantes et participants, notamment des personnes handicapées. Nos salles de réunion sont aménagées de façon à laisser un bon champ de vision et avec des allées assez larges pour les appareils de mobilité. Celles et ceux qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à une réunion en personne disposent de solutions de vidéoconférence et de téléconférence.

-

Bon nombre de nos produits d'information et publications sur support papier ont migré aux plateformes électroniques, lesquelles ont été pensées dans un souci d'accessibilité. Le personnel est désormais formé aux processus numériques; il est donc en mesure de fournir les documents demandés en format accessible.

-

Nous nous assurons que l'ensemble de notre personnel est au fait des besoins des personnes handicapées, et a la capacité de trouver la bonne solution et de la proposer sans qu'il faille demander. Nos employées et employés sont formés dans l'optique de rendre nos services et nos renseignements accessibles à toutes et tous, et peuvent suivre de la formation continue à cet effet. En plus des vidéos proposées aux recrues sur le site Vers l'accessibilité, l'Assemblée législative offre une formation de base sur l'accessibilité et une formation en cours d'emploi sur les fonctions d'accessibilité dans Word, avec possibilité d'accompagnement pour explorer les solutions d'accessibilité des documents PDF et des autres outils de la gamme de produits Microsoft. Des aide-mémoire peuvent aussi être consultés dans l'intranet au besoin.

-

Nous avons fait un sondage auprès des membres du personnel de l'Assemblée en 2019, au sujet des exigences d'admissibilité et de leur degré de confiance en leur capacité de répondre aux besoins des personnes handicapées. La majorité se sentait en mesure d'apporter une aide et, en outre, savait où s'adresser pour obtenir de l'aide au sujet des formats ou services accessibles demandés.

-

À l'heure où le travail à distance s'est généralisé, nous sommes constamment à la recherche de façons d'améliorer le soutien à notre personnel au moyen de technologies, formations et renseignements adéquats.

Rapport sur nos engagements de 2020

-

Une version accessible du plan papier de la Chambre a été produite.

-

Le nouvel intranet du personnel de l'Assemblée a été conçu avec l'accessibilité au nombre des critères principaux.

-

Les gabarits et formulaires électroniques qu'utilise le personnel ont fait l'objet d'une refonte visant l'accessibilité.

-

Des guides pédagogiques entièrement accessibles sont désormais disponibles pour les élèves et le personnel enseignant sur le site Web de l'Assemblée. Ils comprennent des troupes pour les enseignantes et enseignants, des plans de leçon, des activités et des manuels pour les élèves. D'autres ressources accessibles s'ajouteront encore.

-

Une étude de faisabilité a été effectuée afin de repérer les améliorations nécessaires pour rendre la Chambre sans obstacle.

-

Des mécanismes accessibles d'ouverture des portes ont été installés au hall d'entrée des ascenseurs de l'aile Est (pièce B11 au sous-sol), dans la salle de toilettes neutres B20A (sous-sol du bâtiment central) et dans la salle de toilettes des femmes N202 (aile Nord, 2e étage).

Nouveaux engagements pour 2021 à 2023

L'objectif global de l'Assemblée législative est de veiller à ce que tous les membres du personnel soient en mesure d'aller au-devant des demandes du public, du personnel (ou des candidates ou candidats au recrutement), des députées ou députés et des autres personnes, et d'y répondre convenablement.

Information et communications

Engagements continus

-

Le contenu de nos sites Web public et interne demeurera conforme aux normes d'accessibilité WCAG 2.0 (niveau AA). Ces sites incluront toujours des fonctions d'accessibilité, qui seront encore améliorées, lesquelles permettront aux utilisatrices et utilisateurs employant divers navigateurs et appareils d'accéder au matériel sur demande, notamment des diffusions en continu avec sous-titrage codé. Tous nos sites Web ont au départ un contenu accessible, et leurs fonctions sont sans cesse mises à niveau et améliorées selon les besoins et les exigences.

-

Nos procédures et mesures de contrôle de la qualité assurent la conformité du nouveau contenu créé pour l'Assemblée législative aux exigences réglementaires.

-

Nous consultons les personnes handicapées lorsque nous concevons et modernisons nos sites Web. En 2021, nous allons entamer une entente pluriannuelle avec Fable, une entreprise canadienne qui fournit des dispositifs d'accessibilité et des services d'examen de l'accessibilité. Fable emploie des personnes handicapées, ce qui nous permet d'entrer en rapport avec des gens ayant une expérience vécue pertinente et d'ainsi mieux comprendre que l'accessibilité n'est pas qu'une simple obligation de conformité, mais une pratique exemplaire destinée à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs.

-

Le Groupe de travail continuera de former et d'informer le personnel et les cadres sur les exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

-

L'Assemblée continuera de former son personnel et celui des entrepreneurs dans le cadre de son programme de formation initiale afin qu'ils puissent servir la clientèle handicapée, et répondra à la rétroaction reçue.

-

Un espace a été aménagé dans l'édifice de l'Assemblée législative spécialement à l'intention des personnes sujettes aux surcharges sensorielles.

-

Les systèmes téléphoniques ATS de l'Assemblée continueront de faire l'objet de tests réguliers.

Engagements ponctuels pour la période de 2021 à 2023

-

Une modernisation des applications opérationnelles de l'Assemblée est en cours. Ces applications facilitent et automatisent les travaux de la Chambre et de ses comités ainsi que ses publications et rapports, ce qui améliore l'accessibilité de ces travaux. Les interfaces de ces applications et les documents dont elles facilitent la production seront conçus pour une vaste gamme de besoins des utilisateurs et mis à l'essai pour garantir leur compatibilité avec divers navigateurs et dispositifs d'assistance. Cette modernisation améliorera la convivialité, la réparabilité et l'accessibilité des documents de la Chambre.

-

Nous nous efforçons de rendre nos documents et l'information facile à lire par l'emploi d'un langage simple.

-

Un travail constant se poursuit dans l'édifice de l'Assemblée législative en vue d'augmenter le nombre de salles d'où les réunions de comité peuvent être télédiffusées. Toutes les vidéos produites dans ces salles auront un sous-titrage codé, y compris les vidéos en flux en direct, les diffusions en continu et les enregistrements. Cela améliorera l'accès aux travaux des comités législatifs.

-

Un travail est en cours pour faire le pont entre les flux en direct et les transcriptions du Journal des débats de l'Assemblée législative, ce qui améliorera l'accessibilité et la disponibilité des travaux de l'Assemblée législative et ménagera un passage fluide entre les documents écrits et les vidéos.

-

Des plans sont en cours de réalisation pour le sous-titrage des débats en direct des comités en déplacement.

-

Le libellé des contrats d'achat fait actuellement l'objet d'une révision pour s'assurer que les contrats exigent expressément des fournisseurs externes qu'ils répondent aux normes d'accessibilité de l'Assemblée pour tous les produits et services.

-

La Bibliothèque de l'Assemblée législative et le Service de recherche de l'Assemblée législative ont fait migrer de nombreuses publications vers une plateforme entièrement accessible, et créé des gabarits accessibles pour le matériel produit. Le travail se poursuivra aussi pour numériser les documents clés dans la collection à des fins d'accessibilité et de mise en disponibilité sur demande.

-

Un programme d'adaptation tactile et sensorielle est en cours de réalisation pour les visites publiques, en vue d'offrir la possibilité aux personnes handicapées de faire l'expérience plus complète des éléments historiques de l'édifice de l'Assemblée législative.

-

Un projet-pilote est en cours pour améliorer la connaissance de la langue ASL au sein du personnel.

Engagements : Normes d'emploi – 2021-2023

-

Notre nouveau portail de recrutement sera continuellement mis à jour et amélioré afin de répondre aux besoins des candidates et candidats ainsi que du personnel et des gestionnaires de l'Assemblée.

Engagements : Milieu bâti – 2021-2023

-

Une nouvelle entrée des visiteurs de l'édifice de l'Assemblée législative sera ouverte au printemps 2020. Outre cette entrée sans obstacle, des améliorations ont été apportées aux sorties (y compris un système pour la fonte des neiges sur le trottoir et la rampe à l'extérieur). L'entrée des visiteurs sera entièrement accessible; des agentes et agents des services de sécurité de l'Assemblée législative seront là pour offrir toute mesure d'adaptation nécessaire aux personnes handicapées.

-

De nouveaux postes de travail pour les interprètes et traductrices ou traducteurs seront aménagés dans les salles de comités pour répondre aux besoins du personnel ayant un handicap.

-

Une table à langer pour adultes sera installée dans les toilettes neutres au sous-sol de l'aile est (local B70A).

-

Des améliorations d'accessibilité seront apportées aux rampes et aux plateformes dans la Chambre de l'Assemblée législative et dans les espaces adjacents.

Nous sommes toujours heureux de recevoir des commentaires sur le plan d'accessibilité de l'Assemblée législative.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec nous à accessibility@ola.org (www.ola.orgmailto:accessibility@ola.org).

Site Web : www.ola.org/fr (www.ola.orghttp://www.ola.org/fr)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021

ISSN 1710-5625

Cette page vous a-t-elle été utile?